

Paris, le **30 JAN. 2020**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 20-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, je porte à votre connaissance la vacance d'emploi de secrétaire général suivante :

**la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal recrute au 1<sup>er</sup> avril 2020**

**un(e) secrétaire général positionné(e) rang 1**

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 29 février 2020 sous pli confidentiel à

Monsieur le Président  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal  
45, avenue de la République - CS 9511  
15005 –AURILLAC CEDEX

Je vous prie de bien vouloir également transmettre cette communication au(x) secrétaire(s) général(x) adjoint(s) de votre chambre et ce, en application des dispositions de l'article 20-II précité.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Julien GONDARD  
Directeur général adjoint

*Dossier suivi par Vera Danalachi  
Tél 01 44 43 10 90 / mail : danalachi@cma-france.fr*

---

*Destinataires : Mmes et MM. les Secrétaires généraux de CMA, CMAI, CRMA, CMAR et délégations  
Copie à Mmes et MM. les Présidents de CMA, CMAI, CRMA, CMAR et délégations*